



MIM

Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



MESURES SANITAIRES

Encore une fois en ce début d'année, lentement mais sûrement, quelques activités sont appelées à reprendre graduellement avec la levée de certaines mesures sanitaires, sous les directives du gouvernement et de la direction de la Santé publique. La Ville suit la situation de près et emboîtera le pas au fur et à mesure que les annonces seront faites quant à ce qui peut reprendre, toujours en priorisant la mise en place des mesures appropriées pour assurer la sécurité de tous. Cela vaut tant pour les loisirs, la culture et la vie communautaire que pour les activités administratives, les séances du conseil ou autres réunions ou affaires publiques.

Consultez régulièrement nos différentes plateformes de communication (site Web, Facebook, alertes citoyennes, etc.) pour être bien informés.

BUDGET 2022

Le budget 2022 adopté en décembre dernier par le conseil municipal est présenté dans les pages suivantes. Vous pouvez par ailleurs visionner la séance extraordinaire à l'occasion de laquelle il a été adopté ou en consulter une version plus détaillée sur le site Web de la Ville, au vsad.ca.

Le compte de taxes 2022 est amputé de près de 8 % pour toutes les catégories d'immeubles et les projections à moyen terme sont à l'effet de geler le tout pour les années à venir. Ce faisant, à moyen terme, le compte de taxes augustinois sera ramené dans la moyenne régionale, surtout considérant l'inflation que l'on connaît actuellement et qui se maintiendra vraisemblablement quelques années.

Il est prévu de continuer à payer toutes les dépenses en immobilisations comptants et de maintenir nos remboursements anticipés de la dette. Cette dernière a été rabattue de plusieurs dizaines de millions de dollars au cours des dernières années, tout en maintenant des investissements importants dans nos infrastructures (routes, bâtiments et autres). L'argent ainsi dégagé, en ayant de moins en moins de capital et d'intérêts à verser chaque année, permet notamment de continuer de payer nos immobilisations sans emprunter et donc de ne pas venir regonfler notre dette, afin de la ramener à un niveau dit « acceptable ».

Cela dit, la prévisible envolée des taux d'intérêts due à l'inflation que l'on connaît force la réflexion sur ce qu'il convient de qualifier « d'acceptable » comme niveau d'endettement. Dans un contexte inflationniste tel que celui qui prévaudra à moyen terme, il y a en effet lieu de remettre en question la règle du pouce qui consiste à viser une dette équivalente à notre budget de proximité (près de 35 M\$).

Actuellement, les intérêts payés annuellement par la Ville sur la dette s'élèvent à près de 2 M\$. Or, si les taux d'intérêts augmentent de façon significative comme le prévoient les experts, même en remboursant du capital de façon importante, le montant versé en intérêts ne diminuera pas proportionnellement et pourrait même se maintenir autour de 2 M\$/année. Je l'ai déjà indiqué et je le réitère, il est aberrant d'envoyer ainsi des millions de dollars dans les poches des banquiers. Il s'agit des taxes versées par des milliers d'Augustinois, en pure perte. Il y a de quoi être interpellé. Cette idée qu'il soit normal et sain, voire souhaitable d'être endettés procède d'une complaisance trop répandue qui ouvre, par ailleurs, la porte à de potentielles dérives inacceptables. Du déjà vu chez nous, faut-il le rappeler. La meilleure des dettes est celle qu'on a fini de rembourser.

Sachez donc que dans la mesure du possible, en respectant les projections de gel du compte de taxes, j'entends prôner pour les années à venir que nous remboursions tout le capital possible sur notre dette, sans réemprunter, et ce, exception faite des quelque 6 M\$ associés aux taxes de secteurs, jusqu'à son extinction complète, si nous pouvons le faire.

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les 8 et 22 février. Les citoyens peuvent y participer en posant leur question par courriel au greffe@vsad.ca ou via la page Facebook @VSADofficiel. Les séances y sont webdiffusées en direct.

L'hôtel de ville est accessible de préférence avec rendez-vous et à distance (par courriel ou par téléphone), du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h. Contactez-nous au 418 878-2955 ou au info@vsad.ca pour prendre rendez-vous.

••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir
sur votre Ville
VSAD.ca



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!



@VSADofficiel
@Les Augustinois actifs



@VSADofficiel



BUDGET 2022 ET PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS (PQI) 2022-2026

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a adopté son budget 2022, se chiffrant à 60,9 M\$, lors de la séance extraordinaire du mardi 14 décembre dernier. Vous trouverez la présentation complète du budget sur le site Internet de la Ville au vsad.ca/budget-finance ainsi que la webdiffusion de la séance extraordinaire au vsad.ca/webdiffusion.

PRÉSENTATION SOMMAIRE

TAUX DE TAXATION

Ce budget présente l'abolition de la surtaxe à la dette d'environ 4 % et un ajustement à la baisse des taux de taxation d'environ 4 % afin de tenir compte de la diminution de la quote-part de l'agglomération de Québec de 2,65 M\$. Les différents tarifs des services d'aqueduc, d'égout et de cueillette des matières résiduelles sont quant à eux maintenus au même niveau que celui de 2021, sous réserve de celui de la cueillette des matières résiduelles pour les unités résidentielles desservies par un camion à chargement frontal qui diminue de 15 \$.

TAUX DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES (PAR 100\$ DE RF)	TAUX DE BASE	2021 TAUX REMB. DETTE	TOTAL	TAUX DE BASE	2022 TAUX REMB. DETTE	TOTAL	Écart
Résidentiel (Résiduel)	1.0542	0.0434	1.0976	0.9772	-	0.9772	(0.1204)
Six logements et plus	1.1022	0.0454	1.1476	0.9772	-	0.9772	(0.1704)
Agricole	1.0542	0.0434	1.0976	0.9772	-	0.9772	(0.1204)
Terrain vague desservi	2.1084	0.0868	2.1952	1.9544	-	1.9544	(0.2408)
Industriel	3.5010	0.1442	3.6452	2.9868	-	2.9868	(0.6584)
Commercial - 400 k\$ et moins	2.7991	0.1194	2.9185	2.4847	-	2.4847	(0.4338)
Commercial - plus de 400 k\$	3.5342	0.1456	3.6798	3.1372	-	3.1372	(0.5426)

RÔLE D'ÉVALUATION 2022-2024

Le budget 2022 coïncide avec l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation pour les années 2022, 2023 et 2024 qui engendre une hausse de la richesse foncière de près de 102 M\$, soit 3,4 %. Les taux de taxation de l'année 2022 ont été ajustés à la baisse afin que cette augmentation de la richesse foncière n'engendre aucun revenu supplémentaire pour la Ville. Seule l'évaluation des nouvelles constructions sur le territoire de la ville occasionne de nouveaux revenus de taxation.

REVENUS

Le budget 2022 présente une décroissance d'environ 4,3 % par rapport au budget 2021, ce qui représente des revenus inférieurs d'un montant de 2 785 812 \$.

REVENUS	2021	2022	Écart
Taxes	58 554 209 \$	55 469 262 \$	(3 084 947) \$
Paiements tenant lieu de taxes	1 413 600 \$	1 510 000 \$	96 400 \$
Transferts	1 255 170 \$	1 599 680 \$	344 510 \$
Services rendus	819 950 \$	539 175 \$	(280 775) \$
Imposition de droits	1 343 000 \$	1 349 000 \$	6 000 \$
Amendes et pénalités	80 500 \$	70 500 \$	(10 000) \$
Intérêts	240 000 \$	383 000 \$	143 000 \$
TOTAL	63 706 429 \$	60 920 617 \$	(2 785 812) \$

DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont également en baisse de 1 616 095 \$, liées en majeure partie à la diminution globale des quotes-parts versées (-2 460 857 \$) et d'une hausse des dépenses de proximité de 0,84 M\$.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2021	2022	Écart
Administration générale	6 856 380 \$	6 693 792 \$	(162 588) \$
Sécurité publique	236 880 \$	255 465 \$	18 585 \$
Transport	6 222 830 \$	6 493 730 \$	270 900 \$
Hygiène du milieu	2 051 110 \$	2 357 830 \$	306 720 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 631 920 \$	1 525 790 \$	(106 130) \$
Loisirs et culture	6 233 100 \$	7 621 135 \$	1 388 035 \$
Quotes-Parts	28 801 100 \$	26 340 243 \$	(2 460 857) \$
Service de la dette (capital et intérêts)	4 686 220 \$	3 815 460 \$	(870 760) \$
TOTAL	56 719 540 \$	55 103 445 \$	(1 616 095) \$

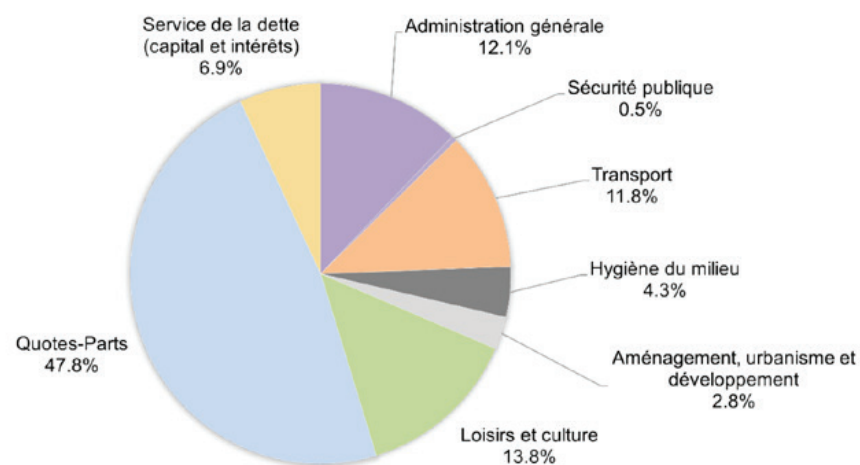
FINANCEMENT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Le budget 2022 prévoit également un paiement comptant des projets en immobilisation de 5,7 M\$ et l'augmentation des sommes disponibles au fonds de roulement (12 M\$) qui servira à financer les investissements 2022 au Programme quinquennal d'immobilisations pour 10,3 M\$ et d'en amortir le paiement pendant 10 ans.

DETTE

La dette nette de la Ville atteindra un montant estimé de 48,8 M\$ au 31 décembre 2022, après un remboursement anticipé de près de 5,1 M\$ et un remboursement régulier de 1,3 M\$ qui seront effectués en cours d'année. Ce niveau représente un ratio de 140 % entre le montant de la dette nette et le budget de proximité de la Ville. La stratégie de remboursement anticipé de la dette mise en place il y a quelques années est maintenue dans les prévisions 2022 à 2026.

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN %



Variation de l'endettement total net à long terme	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Endettement total net à long terme (M\$)	63.3	55.2	48.8	42.5	34.1	33.3	30.4
En % du budget de proximité (excl.aggl.)	180%	158%	140%	123%	99%	97%	89%
Remboursement capital du service de la dette (M\$)	4.2	2.1	1.3	0.7	0.4	0.8	2.9
Remboursement anticipé de la dette (M\$)	9.9	5.9	5.1	5.6	8.0	-	-

PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS (PQI) 2022-2026

La planification des dépenses en immobilisations sur une période de cinq ans au lieu de trois (traditionnel Programme triennal d'immobilisations) permet d'avoir une vision à long terme, de mieux planifier et d'éviter les mauvaises surprises. Cette planification est mise en pratique à la Ville depuis 2018.

Les investissements liés au Plan quinquennal d'immobilisation (PQI) sont de l'ordre de 22 M\$ en 2022, 17 M\$ en 2023, 18,7 M\$ en 2024, 17,2 M\$ en 2025 et de 14 M\$ en 2026.

Ces chiffres sont expliqués en partie par les projets suivants en 2022 :

- La phase 1 du projet de réaménagement du garage municipal et de l'hôtel de ville : 3,5 M\$;
- L'aménagement du terrain du Centre communautaire multifonctionnel secteur est : 1,1 M\$;
- La mise à niveau des marais épurateurs du lac Saint-Augustin : 0,5 M\$;
- La réfection de la rue Pierre-George-Roy : 2,8 M\$;
- Le réaménagement des intersections de la Route 138 avec la route Tessier et la route de Fossambault : 3 M\$;
- Les travaux de pavage sur diverses rues du territoire : 3 M\$;
- La réfection d'une partie de la rue Notre-Dame et du chemin du Roy : 3,9 M\$;
- Les investissements de mise à niveau de divers infrastructures et terrains sportifs (terrains de tennis, soccer, baseball, jeux d'eau, volleyball de plage) : 0,6 M\$;
- Le renouvellement de la flotte de véhicules : 1,1 M\$;
- Les investissements d'entretien des immeubles de la ville : 0,9 M\$.

		2022	2023	2024	2025	2026	Total
Bâtiments		4 425 000 \$	6 225 000 \$	225 000 \$	- \$	- \$	10 875 000 \$
Parcs et espaces verts		1 645 000 \$	1 500 000 \$	2 150 000 \$	350 000 \$	2 150 000 \$	7 795 000 \$
Technologies de l'information		215 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	615 000 \$
Loisirs et bibliothèque		45 000 \$	100 000 \$	- \$	- \$	- \$	145 000 \$
Travaux publics							- \$
	Éclairage	150 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	150 000 \$
	Hygiène	900 000 \$	4 900 000 \$	11 525 000 \$	12 000 000 \$	7 000 000 \$	36 325 000 \$
	Voirie	14 645 000 \$	4 250 000 \$	4 750 000 \$	4 750 000 \$	4 750 000 \$	33 145 000 \$

TAXATION ANNUELLE 2022 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Vous recevrez sous peu votre compte de taxes annuelles 2022, si ce n'est déjà fait, puisqu'il a été posté le 28 janvier. Ce compte a été préparé suivant le budget 2022 adopté par le conseil municipal et selon le nouveau rôle triennal d'évaluation foncière entré en vigueur pour les années 2022, 2023 et 2024.

NOUVEAUTÉ : Le compte de taxes 2022 est payable en **12 versements mensuels sans intérêt**. Voici le calendrier des paiements : 1^{er} mars, 1^{er} avril, 2 mai, 1^{er} juin, 4 juillet, 1^{er} août, 1^{er} septembre, 3 octobre, 1^{er} novembre, 1^{er} décembre, 3 janvier 2023 et 1^{er} février 2023.

Il est important de savoir qu'un seul compte de taxes annuelles est émis par propriété. Le compte de taxes étant valide pour l'année entière et attribué à la propriété, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ne réémet pas de comptes de taxes foncières au nouveau propriétaire d'un immeuble. Ce dernier a donc la responsabilité de s'assurer que les taxes municipales dues sont acquittées, même si c'est le nom de l'ancien propriétaire qui apparaît sur le compte de taxes.

Si vous n'avez pas reçu votre compte à la mi-février, communiquez avec le Service de la trésorerie par courriel à tresorerie@vsad.ca ou par téléphone au 418 878-2955.

MODES DE PAIEMENTS ACCEPTÉS

PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENTS PRÉAUTORISÉS (PPA)

Inscrivez-vous en remplissant le formulaire joint à votre compte de taxe en nous le retournant accompagné d'un chèque portant la mention « annulé » ou d'un spécimen chèque.

Formulaire aussi disponible au : vsad.ca/budget-finances

PAIEMENT AUTOMATISÉ

Selon les options offertes par les institutions financières participantes : Internet, téléphone, guichet automatique.

Par Internet, trouvez-nous facilement en inscrivant « St-Augustin ». Le numéro de référence est le numéro à 18 chiffres de votre matricule.

DÉBIT OU ARGENT

Avant de vous déplacer à l'hôtel de ville, informez-vous sur les directives sanitaires en vigueur et prenez rendez-vous au 418 878-2955 entre 8 h et 16 h, du lundi au vendredi.

ATTENTION : Les chèques ne sont pas acceptés pour le paiement des taxes municipales

ÉVALUATION

Vous avez une question relative à votre évaluation? Nous vous invitons à communiquer avec le Service d'évaluation de la Ville de Québec au 418 641-6311. Le service d'évaluation foncière est offert par l'équipe de l'agglomération de Québec, même sur le territoire de notre ville.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour un changement d'adresse, nous vous prions de nous informer de vos nouvelles coordonnées par courriel au tresorerie@vsad.ca ou par la poste à l'adresse :

Saint-Augustin-de-Desmaures

Hôtel de ville
Service de la trésorerie,
200 route de Fossambault,
Saint-Augustin-de-Desmaures, Québec, G3A 2E3



MISE À JOUR / RÉFÉRENDUM SECTEUR NORD DU LAC SAINT-AUGUSTIN

Depuis maintenant 2 ans, un processus de référendum a débuté pour le secteur nord du lac Saint-Augustin, dont l'objectif est de déterminer si le *Règlement 2019-608 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin* entrera en vigueur en recevant l'approbation des citoyens visés qui sont appelés à se prononcer **POUR** ou **CONTRE**. Le vote sur ce règlement devait se tenir le 22 mars 2020 (par anticipation) et le 29 mars 2020 (vote régulier). Rappelons qu'en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie de la COVID-19, ces journées de vote ont été annulées et que depuis, le processus est suspendu. L'objectif du présent texte est donc de vous informer sur l'état d'avancement de ce dossier et d'expliquer certains enjeux qui ont été créés par la longue période de temps qui s'est écoulée entre l'arrêt du processus le 19 mars 2020 et aujourd'hui.

Sous réserve de toute nouvelle annonce qui pourrait être émise par le Gouvernement du Québec, les mesures sanitaires actuelles pourraient permettre la tenue de journées de vote, selon une organisation sécuritaire comme cela a été fait lors des élections municipales de novembre 2021. Par contre, l'enjeu principal actuel est lié à la liste des citoyens qui peuvent voter : est-ce ceux qui étaient sur la liste référendaire lors de sa confection en 2019 ou ceux qui demeurent maintenant dans le secteur nord du lac, plus de 2 ans plus tard ? La question peut sembler théorique, mais considérant, à titre d'exemple, que plusieurs ventes de maisons ont été conclues dans les deux dernières années, si la liste référendaire n'est pas mise à jour, c'est donc dire qu'une personne qui a emménagé à l'été 2020 dans une maison située dans ce secteur ne pourrait

pas voter, tandis que le propriétaire précédent de cette maison, qui n'y réside plus, pourrait le faire.

La situation très unique de ce référendum suspendu en raison d'une pandémie n'est pas traitée spécifiquement dans la loi. Ainsi, en se fiant aux dispositions de la loi sans les adapter à la situation actuelle, seuls les citoyens inscrits sur la liste référendaire en 2019 pourraient voter lors de la reprise du référendum en 2022. Les représentants de la Ville croient que le fait de ne pas mettre à jour la liste des personnes qui peuvent voter privera des nouveaux résidents de leur droit légitime de se prononcer sur l'avenir du développement de leur secteur et que cela pourrait affecter le résultat du référendum dans un sens ou dans l'autre.

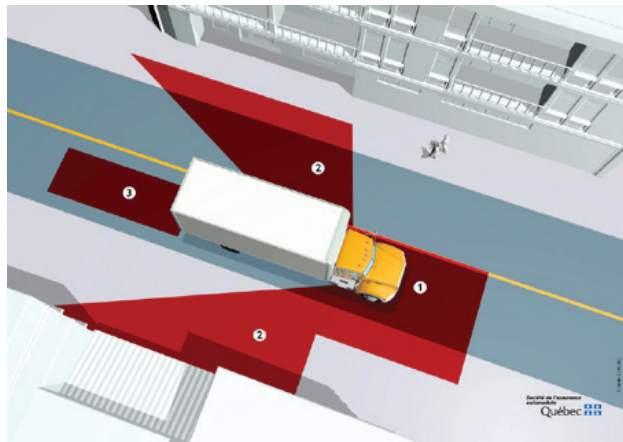
Pour ces raisons, depuis juillet 2021, les membres du conseil municipal et ceux de l'administration de la Ville ont interpellé à de multiples reprises la Ministre et les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de permettre à la Ville de mettre à jour la liste des personnes qui peuvent voter, avant de tenir les journées de vote sur le référendum. Malheureusement, à ce jour, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Directeur général des élections ont refusé que la liste électorale soit mise à jour aux fins du référendum.

Pour consulter toute l'information et tous les documents liés au référendum dans le secteur nord du lac Saint-Augustin, nous vous invitons à visiter le site web <https://vsad.ca/fr> dans la section DOSSIERS en sélectionnant ZONAGE ET TAXATION LAC SAINT-AUGUSTIN NORD.

SÉCURITÉ À PROXIMITÉ DES VÉHICULES LOURDS

Automobilistes et piétons... méfiance lorsque vous circulez à proximité d'un véhicule lourd.

Les membres du Comité consultatif sur la circulation et la sécurité routière vous rappellent que plus un véhicule est haut et long, plus ses angles morts sont grands, et cette perte de visibilité est d'autant plus grande pour les véhicules munis d'équipements, comme la souffleuse à neige.



ANGLES MORTS D'UN CAMION PORTEUR

Soyez vigilants aux abords des véhicules de voirie :

- Évitez autant que possible de vous trouver dans l'angle mort de véhicules, particulièrement des camions;
- Piétons, assurez-vous que le conducteur vous a vus, en établissant un contact visuel, avant de passer votre chemin;
- Portez attention aux clignotants des véhicules aux intersections.

RAPPEL – NOUVELLES LIMITES DE VITESSE

À l'instar de la Ville de Québec, la VSAD a modifié, en 2021, les règlements sur les limites de vitesse applicables sur son territoire.

L'installation de la nouvelle signalisation étant terminée, nous vous invitons à être attentifs et à adapter votre conduite à ces nouvelles limites de vitesse.



Pour plus de renseignements sur le règlement, visitez la section Circulation, stationnement et réseau routier au vsad.ca/reglements/.

Posez vos questions concernant les collectes des matières résiduelles à cette adresse courriel : matieres.residuelles@vsad.ca

Ordures - BIMENSUELLE

Les ordures sont collectées toutes les deux semaines.

Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines pendant l'hiver.

Encombrants

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le **8 février 2022**. Inscription obligatoire par téléphone au 418 878-2955 ou par Internet dans la section *Requête et demande d'intervention* dans la page *Nous joindre* de notre site Web avant le lundi 7 février à midi.
Pour inscription et information : vsad.ca/matieresresiduelles.

Écocentres

Horaire d'hiver : du 16 novembre au 14 avril

Lundi et mardi : Fermé
Mercredi : 9 h à 17 h
Jeudi et vendredi : 9 h à 19 h
Samedi et dimanche : 9 h à 17 h

* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

Pendant l'hiver, vous pouvez apporter vos encombrants à l'écocentre.

SENTIER GLACÉ DU LAC SAINT-AUGUSTIN

Ouvert depuis le 5 janvier, l'anneau de glace du lac Saint-Augustin, dont l'accès est gratuit, jouit déjà d'une grande popularité auprès des citoyens. Le sentier d'une longueur totale de 2,6 km fait la joie des grands et petits.

Apportez vos patins, et profitez des installations sur place :

- Surfaces de « Pond hockey »;
- Service d'aiguisage de patins;
- Service de collations.

L'accès au site se fait par le parc Riverain, dont l'entrée se trouve sur la rue de L'Hétrière. Quelques espaces de stationnement y sont disponibles, mais d'autres options sont possibles :

- Centre communautaire multifonctionnel secteur est
4150, rue Lionel-Groulx (80 places à 750 mètres du site)
- Rue de L'Hétrière - Un seul côté de la rue autorisé (20 places)



Profitez-en ! L'anneau sera accessible tant que la température le permettra !

Une page Facebook est dédiée à toutes les actualités liées aux activités sur le Lac : « *Anneau de glace du Lac Saint-Augustin* ». Soyez ainsi informé de tous changements, dont les fermetures ponctuelles.



Anneau de glace du Lac Saint-Augustin
942 abonnés • 0 abonnements

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

FÉVRIER

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28				

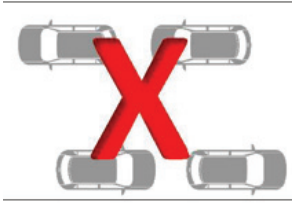


MARS

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

SAISON HIVERNALE - VOTRE COLLABORATION EST IMPORTANTE POUR NOUS !

La Ville souhaite rappeler aux automobilistes qu'en hiver, les accumulations de neige sur la chaussée rétrécissent la largeur des voies. Nous demandons donc votre collaboration et vous demandons de garer vos voitures du même côté de la route que vos voisins.



Cette simple pratique facilite le passage pour les équipements de déneigement, mais également ceux des collectes de matières résiduelles.

Aidez nos équipes de déneigement en plaçant la neige de votre cour sur votre terrain lorsque vous déneigez. Ainsi, évitez de placer la neige dans la rue ou sur les trottoirs. Cette pratique nous permet d'optimiser les opérations de déneigement et de rendre les trottoirs accessibles plus rapidement, afin de favoriser les déplacements actifs en toute sécurité.

OBSTRUCTION DES COURS D'EAU

La Ville rappelle aux déneigeurs et aux propriétaires d'aire de stationnement à proximité de cours d'eau qu'il est interdit de disposer de la neige dans un point d'eau (ruisseau, rivière ou lac), car cela pourrait empêcher le libre écoulement de l'eau.

Cette entrave peut causer d'importants dégâts, dont des inondations, pouvant endommager les propriétés situées en amont de l'obstruction.

BRIS DE DÉNEIGEMENT

Nous vous rappelons que tout au long de l'hiver, lors des opérations de déneigement de la Ville, de la neige a pu être soufflée sur les terrains avoisinants, lorsque la configuration du terrain le permettait. En effet, la *Loi sur les compétences municipales* permet aux municipalités de projeter la neige qui recouvre la voie publique sur les terrains privés contigus. La Ville agit avec prudence et diligence à cet égard et elle ne peut pas être tenue responsable des bris si elle n'a commis ni faute ni négligence. Cependant, malgré toutes les précautions prises lors des opérations de déneigement, il se peut que des biens aient été endommagés.

Si une telle situation vous concerne, vous pouvez présenter une réclamation détaillée (photos avant-après si possible, moyens de protection utilisés, soumissions ou factures de réparation) par notre système de requête en ligne : vsad.ca/requete dans la section *Requête ou demande d'intervention*; nature de la demande : « Déneigement (Neige) ».

Vous pouvez également le faire auprès du Service des travaux publics à l'adresse courriel : travauxpublics@vsad.ca.

Toute réclamation concernant un bris survenu à l'occasion du déneigement pour la saison hivernale 2021-2022 doit être soumise au plus tard le **15 mai 2022**. Aucune réclamation ne sera retenue après cette date.

JOINS-TOI À NOTRE ÉQUIPE !



Bordée par le fleuve et couvrant un vaste territoire, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures rayonne par sa beauté par sa qualité de vie exceptionnelle.

Dotée de paysages remarquables alliant nature et banlieue, Saint-Augustin-de-Desmaures se démarque également par son dynamisme culturel. Ses nombreuses activités culturelles et ses installations au bénéfice des citoyens ne sont que quelques facteurs contribuant à cette qualité de vie.

Les employés qui y œuvrent chaque jour contribuent par les valeurs de collaboration, de compétence, d'efficacité, de rigueur et d'éthique à en faire une ville rayonnante et attrayante.

Se joindre à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, c'est se joindre à un employeur de choix offrant la possibilité de se réaliser au travail tout en bénéficiant d'une qualité de vie exceptionnelle.

Les postes suivants sont à combler:

- ◆ Contremaitre aux travaux publics
- ◆ Technicien en génie civil
- ◆ Stagiaire en génie civil
- ◆ Opérateurs journaliers
- ◆ Agent de bibliothèque*
- ◆ Auxiliaire à l'entretien du Complexe sportif
- ◆ Surveillants de plateaux d'activités*
- ◆ Brigadiers scolaires*

* Temps partiel et horaire selon vos disponibilités, bienvenue aux étudiants et retraités!

Inscrivez vous à notre toute nouvelle catégorie d'alertes citoyennes **EMPLOIS** via notre site Web au <https://alertes.vsad.ca>.



D'autres opportunités de carrière vous attendent,
visitez notre site web au [VSAD.ca](https://vsad.ca)

Travailler à la **VSAD** c'est
faire un travail **Valorisant**
et **Stimulant** dans un
environnement **Agréable** où de
nombreux **Défis** t'attendent!

La page des Augustinois actifs

Une Vie culturelle et des loisirs qui s'Animent et se Dynamisent

À NE PAS MANQUER !

Activités culturelles et 50 ans et +

EN VIRTUEL :

- 3 février à 19 h : *Concert Jazz* de Modulix Trio
- 12 février à 10 h 30 : *Heure du conte* de la St-Valentin
- 15 février à 19 h : *Conférence Vide-Frigo Gagnant*
- 17 février à 9 h 30 : *Le sommeil un art de vivre* par Daniel Racine 50 +
- 26 février à 10 h 30 : *Atelier de cuisine indienne* avec l'Escouade Culinaire

EN PRÉSENTIEL À LA BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS (si les mesures sanitaires le permettent) :

- 18 février à 18 h 30 : *Heure du conte en pyjama*
- 22 février de 10 h à 12 h : *Tricot-thé*

Inscrivez-vous en ligne au [VSAD.ca/inscriptions](https://vsad.ca/inscriptions)



Semaine de relâche (5-12 ans) (si les mesures sanitaires le permettent) :

- 8 mars à 13 h : *Journée jeux de société* par Infini-Jeux - CCMSE
- 9 mars à 14 h 30 : *Atelier de création* avec Isabelle Frot - BAG
- 10 mars à 14 h 30 : *Atelier d'initiation au cirque* - CCMSE
- 11 mars à 14 h 30 : *Atelier de magie* - BAG

Pour tous

- 12 mars à 13 h 30 : *Le grand Vert Tige* Avec M. Gazon - CCMSE

CCMSE : Centre communautaire multifonctionnel secteur est
BAG : Bibliothèque Alain-Grandbois

Inscrivez-vous en ligne au [VSAD.ca/inscriptions](https://vsad.ca/inscriptions)

LE MOIS TUQUES et BAS DE LAINE

Randonnée aux flambeaux
MERCREDI 2 FÉVRIER 18H30 À 21 H
PARC DES HAUTS-FONDS

JOURNÉES ANIMÉES par GCE
SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 FÉVRIER
LAC SAINT-AUGUSTIN (PARC RIVERAIN)

PATINAGE AU CLAIR DE LUNE
MERCREDI 16 FÉVRIER - 18H30 À 21H
LAC SAINT-AUGUSTIN (PARC RIVERAIN)

APRÈS-MIDI FESTIF
SAMEDI 26 FÉVRIER 13H À 16H
PARC PLACE PORTNEUF

PARCE QUE JOUER DEHORS ÇA FAIT DU BIEN!

MESURES SANITAIRES EN PLACE POUR PARTICIPER À L'ACTIVITÉ

RESPECT de la distanciation de 1 mètre + PORT DU COUVRE-VISAGE, lors que la distanciation n'est pas possible

POUR CERTAINES ACTIVITÉS : PRÉVUE VACCINALE 12 ans et plus + PRÉCE EXPÉRIENTIE AVEC PHOTO pour les moins de 18 ans

ACTIVITÉS LIBRES

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures offre une variété d'activités libres et gratuites.

Les horaires sont régulièrement bonifiés et mis à jour.
Visitez le [VSAD.ca/loisirs](https://vsad.ca/loisirs) pour consulter l'horaire complet de chaque activité.



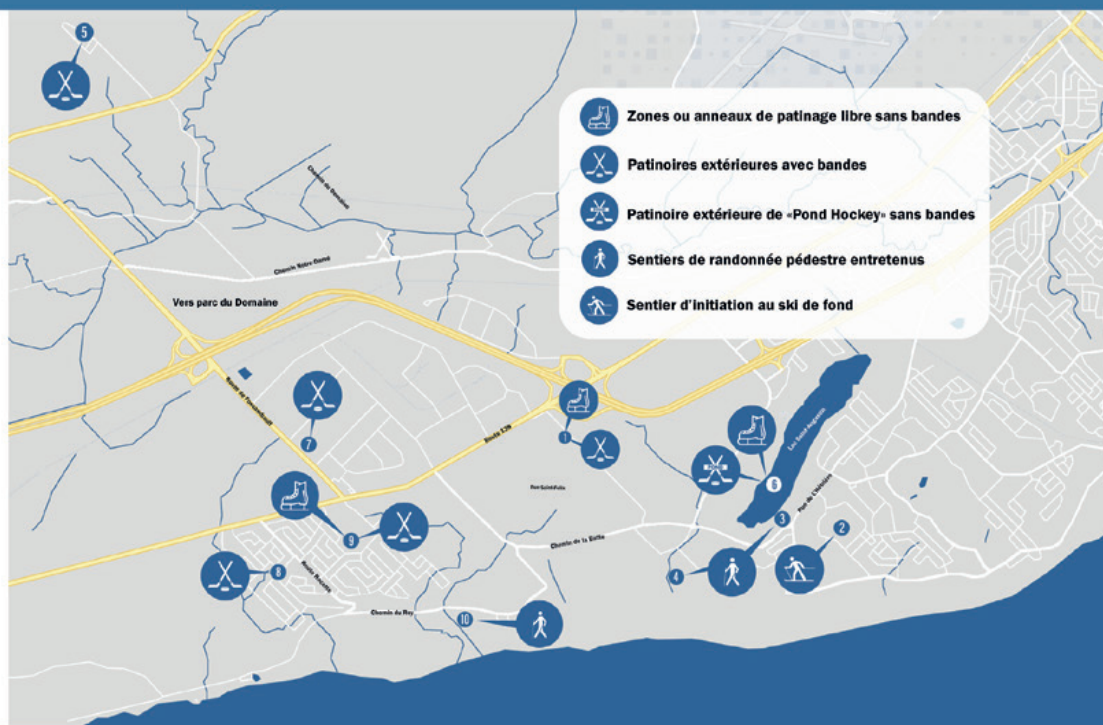
LOCALISATION DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES EXTÉRIEURES

INSTALLATIONS

- 1 Centre socio-récréatif Les Bocages, 4850 rue du Sourcin 418 872-3735
- 2 Centre communautaire multifonctionnel secteur est, 4950 Lionel-Groulx, 418 872-0219
- 3 Parc Riverain, rue de L'Hétrière
- 4 Parc Boisé-Saint-Félix, rue Adrienne-Choquette
- 5 Parc Richard-Gosselin, chemin du Domaine
- 6 Anneau de glace du lac Saint-Augustin, accès via le parc Riverain, rue de L'Hétrière
- 7 Complexe sportif multifonctionnel, 230 route de Fossambault, 418 878-5473 poste 5800
- 8 Parc Place-Portneuf, rue de l'Oseille/rue du Tréfle
- 9 Parc Delphis-Marois, 300 rue de l'Entrain, 418 878-3639
- 10 Parc des Hauts-Fonds, chemin du Roy

HORAIRE D'OUVERTURE DES PATINOIRES	
Lundi au vendredi	17 h à 22 h
Samedi et dimanche	10 h à 22 h
Congés scolaires	10 h à 22 h

Veuillez noter que les opérations d'entretien et de déneigement sont planifiées en fonction de l'horaire d'ouverture des patinoires. Celles-ci sont accessibles si les conditions climatiques et l'état des surfaces glacées le permettent.



Pour ne rien manquer, suivez la page Facebook Les Augustinois actifs ou [VSAD.ca](https://vsad.ca)

Jouer dans l'eau, en ville comme en pleine nature... À Kéno, c'est possible !

CAMP DE JOUR KÉNO 4-12 ANS

Inscriptions – 16 mars 2022

CAMP DE VACANCES KÉNO 4-21 ANS

Inscriptions dès maintenant



K É N O

visitez campkeno.com



K É N O



**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES**

LOCATION SAISONNIÈRE DE TERRAINS DE PICKLEBALL ET BADMINTON

Centre communautaire multifonctionnel secteur est

Session d'hiver - 15 semaines

6 terrains - 2 plages horaire

Réservation en ligne

campkeno.com

COURS DE MUSIQUE INDIVIDUELS DISPONIBLES

Chant et piano

Inscription par téléphone - 418.872.9949